



**ANNEXE B À LA SOUS-PARTIE I DE LA PARTIE 103 –  
RENOUVELLEMENT DE L'ATTESTATION RELATIVEMENT AUX COMPTES DE  
CORRESPONDANT POUR LES BANQUES ÉTRANGÈRES**

[NUMÉRO DE CONTRÔLE DE L'OMB 1505-0184]

***Les renseignements contenus dans la présente attestation sont considérés conformes aux sections 5318(j) et 5318(k) du Titre 31 du United States Code, tels qu'ils ont été ajoutés par les sections 313 et 319(b) de la USA PATRIOT ACT de 2001 (droit public 107-56).***

L'institution financière soussignée, soit la Banque CIBC, certifie par la présente ce qui suit :

1. La CIBC a signé une attestation datée du 15 janvier 2003 (l'« attestation ») relativement à un ou plusieurs comptes de correspondant détenus par une ou plusieurs institutions financières couvertes à l'intention de la CIBC. Les termes définis dans l'attestation ont la même signification dans le présent renouvellement d'attestation.

Les renseignements contenus dans la présente attestation sont vrais et exacts.

La CIBC reconnaît que chaque institution financière couverte auprès de laquelle elle détient un compte de correspondant peut remettre un exemplaire du présent renouvellement d'attestation au secrétaire du trésor et au secrétaire à la Justice des États-Unis. La CIBC reconnaît également que les déclarations contenues dans le présent renouvellement d'attestation peuvent être transmises à un ou plusieurs services ou organismes des États-Unis d'Amérique aux fins de l'exercice des fonctions gouvernementales de tels services ou organismes.

Je, Stephen Harvey, atteste que j'ai lu et compris le présent renouvellement d'attestation, que les déclarations qui y sont faites sont complètes et exactes et que je suis autorisé à le signer au nom de la CIBC.

CIBC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Harvey", is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.

\_\_\_\_\_  
Chef de la lutte contre le blanchiment d'argent  
Fait ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2005